



www.saran.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 31 MARS 2026

N°

ARR_DGS_2026_047

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 045-214503021-20260331-ARRDGS2026_047-AI

S²LOW

ARRÊTÉ

Portant délégation de fonction de Monsieur le Maire de Saran à Monsieur Christian FROMENTIN en sa qualité de 1er adjoint

Le maire de la Ville de Saran,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-32 du CGCT,

Considérant que **Monsieur Christian FROMENTIN** a été élu Adjoint au Maire le 21 mars 2026, et qu'en application des articles précités du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints,

ARRÊTE

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Monsieur Christian FROMENTIN, 1^{er} adjoint, pour assurer :

- la fonction de représentant du maire **présidant la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** :
 - en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire ;
 - signer toute correspondance et tout acte, notamment les marchés publics quelle que soit la procédure de passation.
- la fonction de représentant du Maire **présidant la COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC** :
 - en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire ;signer toute correspondance et tout acte, notamment les contrats de concession, leurs annexes et tous documents afférents à la procédure.

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Monsieur Christian FROMENTIN**.

Article 3 – Modalités d'application

Tous les documents signés par **Monsieur Christian FROMENTIN** dans le cadre de la présente délégation de fonction, porteront la mention :

Monsieur Christian FROMENTIN

1^{er} adjoint au Maire

Article 4 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Mathieu GALLOIS

maire de Saran - Conseiller Départemental



Signature de **Monsieur Christian FROMENTIN**

